



Association Générale Étudiante du Cégep Édouard-Montpetit (Campus Longueuil)

945, Chemin de Chambly, Longueuil (Québec) J4H 3M6
Tél. : (450) 679-7375 Téléc. : (450) 646-6329
Courriel : agecem@gmail.com Site Web : www.agecem.org

Procès-verbal de la 1^e Assemblée générale Extraordinaire de levée de cours de
L'ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT
convoquée le **mercredi 29 octobre 2014 à 12h00** au gymnase **ABCD** du siège social.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'une coordination d'assemblée
3. Levée de cours
4. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

Le quorum étant constaté, l'assemblée est ouverte par **Dominique LeBlanc** à **13h12**.

2. Nomination d'une coordination d'assemblée

Il est proposé par **Jean-Christophe J. Lefebvre**

Appuyé par **Sebastien Hebert**

« **De nommer Akxel Mercier comme animateur d'assemblée et Anthony Perreault comme secrétaire d'assemblée.** »

Le vote est demandé.

La proposition est adoptée à majorité. (rés-AGX20141029.2.1)

3. Levée de cours

Il est proposé par **Sophie-Anne Morency**

Appuyé par **Nicolas Aubin**

« **Que Dominique LeBlanc fasse une présentation sur les mesures d'austérité que veut imposer le gouvernement libéral, suivie d'une période de questions.** »

Le vote est demandé.

La proposition est adoptée à majorité. (rés-AGX20141029.3.1)

Dominique LeBlanc fait une présentation de la situation, du but de la levée de cours et de la manifestation du vendredi 31 octobre 2014.

Il est proposé par **Madeleine Beza-Alarcon**
Appuyé par **Jean-Christophe J. Lefebvre**
« **Que l'on mette fin à la période question.** »
Le vote est demandé.

La proposition est adoptée à majorité. (rés-AGX20141029.3.2)

Il est proposé par **Mathieu Vaillancourt**
Appuyé par **Mathieu Morin-Gagnon**

« *Considérant que l'Assemblée générale extraordinaire de levée de cours les professeurs-es ne peuvent pas donner de matière à examen.*

Que se tienne une période plénière de 30 minutes sur le sujet de la levée de cours. »

Il est proposé d'amender par **Simon Grenier**

Appuyé par **Victor Grenier**

« **Qu'on change « 30 minutes » pour « 15 minutes.** »

Le vote est demandé sur l'amendement.

La principale est amendée à majorité. (rés-AGX20141029.3.3.1)

Le vote est demandé sur la principale tel qu'amendée.

La proposition est rejetée à majorité (rés-AGX20141029.3.3.2)

Il est proposé par **Mathieu Morin-Gagnon**

Appuyé par **Marie-Laure Chaput**

« **Que les cours soit levés de 10h à 18h le vendredi 31 octobre 2014.** »

Le vote est demandé.

Il est proposé d'amender par **Quelqu'un-e**

Appuyé par **Michael Otabé**

Que soit ajouté à la principale « qu'en soient exemptés-es les étudiants-es du programme de Prothèses Dentaires. »

Le vote est demandé sur l'amendement.

Pour:332

Contre:106

Abstention:148

L'amendement est adopté à majorité. (rés-AGX20141029.3.4.1)

Il est proposé d'amender par **Marie-Pier Noel**

Appuyé par **Dena Masout**

Que soit ajouté à la principale tel qu'amendée «, de la technique de Denturologie et d'Hygiène Dentaire. » après « Prothèses dentaires ».

Le vote est demandé sur l'amendement.

La question préalable est demandée sur l'amendement.

La question préalable est adoptée à majorité, l'assemblée passe donc au vote sur l'amendement.

L'amendement est adopté à majorité. (rés-AGX20141029.3.4.2)

Il est proposé d'amender par **Jancarlo Lapa-Raitano**

Appuyé par **Guillaume Lachapelle**

« Que l'AGECEM défende ses membres contre les sanctions éventuelles apportées par les professeurs-es concernant le retard aux cours dû à l'assemblée générale. »

Le vote est demandé sur l'amendement.

L'amendement est adopté à majorité. (rés-AGX20141029.3.4.3)

Retour sur la principale tel qu'amendée trois fois :

« Que les cours soit levés de 10h à 18h le vendredi 31 octobre 2014 qu'en soient exemptés-es les étudiants-es du programme de Prothèses Dentaires, de la technique de Denturologie et d'Hygiène Dentaire et que l'AGECEM défende ses membres contre les sanctions éventuelles apportées par les professeurs-es concernant le retard aux cours dû à l'assemblée générale. »

La question préalable est demandée.

La question préalable est adoptée à majorité, l'assemblée passe donc au vote sur la proposition principale tel qu'amendée.

La proposition est adoptée à majorité. (rés-AGX20141029.3.4.4)

4. Levée de l'assemblée

Mathieu Morin Gagnon demande la levée à **14h07**

Akxel Mercier-Beaudry

Président d'assemblée

Anthony Perreault

Secrétaire d'assemblée